

Le palmarès secret des artistes du bouclier fiscal

Bercy a dressé la liste des 50 contribuables qui ont bénéficié, en toute légalité, d'un abattement de 90 % en moyenne sur leur ISF.

SOUS des dehors austères, ce document fiscal que publie « Le Canard » est une sorte de chef-d'œuvre. Il raconte une histoire, celle de la faillite d'un impôt symbole, destiné à mettre un peu de justice dans les prélèvements fiscaux et dont on découvre qu'il fait bien rigoler les riches. Et, plus ils sont riches, plus ils rigolent, dans un pays dirigé par un ennemi de la finance, et qui n'aime pas... les riches.

Ce tableau, tout droit sorti de la Direction générale des finances publiques, dresse la liste des 50 contribuables, parmi les plus fortunés, qui bénéficient des plus hauts plafonnements de leur impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Et qui ne paient, par rapport à leurs moyens, que des queues de cerise...

Première colonne : nom et prénoms des heureux gagnants. Nous avons masqué ceux des personnes qui n'ont pas de vie publique ou médiatique, pour ne garder que les plus connus. Cela suffit pour apprécier à leur juste valeur le mécanisme et le résultat burlesque d'une législation bricolée et rafistolée depuis des années.

Bas de plafond

Deuxième colonne : les montants théoriques que tous ces braves gens auraient dû payer, en 2015, sans le système de plafonnement, et qu'ils ne paieront pas. En tête de gondole, l'incontournable Liliane Bettencourt, dont la facture atteint 61 millions ! Pas de panique : cela va s'arranger.

Troisième colonne : les montants des plafonnements. Qu'est-ce à dire ? Le « bouclier fiscal », apparu en 1988 avec Rocard, Premier ministre, a connu bien des vicissitudes. Modifié par Juppé, puis par Villepin, puis par Sarkozy, le dispositif consiste à limiter le taux de prélèvement qui frappe un contribuable, tous impôts confondus. Supprimé en 2011 par le même Sarko, il est revenu subrepticement par la grâce du Conseil constitutionnel, qui considère depuis 2005 qu'au-delà de 75 % l'impôt devient « confiscatoire ». Du coup, l'administration calcule le montant de ce « plafonnement » à ne pas dépasser, sous peine de franchir la barre fatidique.

Le paradis socialiste

C'EST à l'insu de son plein gré que Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, a rétabli un « bouclier fiscal » encore plus avantageux pour les milliardaires. En voulant fiscaliser les revenus latents que les très riches laissent dormir dans les caisses de leurs sociétés financières, le gouvernement PS a été rattrapé par le Conseil constitutionnel. Les Sages ont considéré qu'il était impossible de taxer des revenus non encore perçus.

Les patrimoines des plus fortunés ayant prospéré, le bouclier fiscal resté en vigueur coûte plus cher que celui de Sarko : 926 millions de moins pour le Trésor en 2014, contre 650 millions avec le précédent système.

Mieux, les règles actuelles sont beaucoup plus favorables aux plus fortunés. Les bénéficiaires du bouclier sont deux fois moins nombreux (moins de 9 000) que sous Sarko, mais l'avantage dont ils bénéficient est, en moyenne, deux fois plus élevé (104 000 euros, contre 56 400). Hollande n'aime pas les riches, mais eux n'ont pas à se plaindre de lui...



Selon cette règle, Liliane Bettencourt, qui a déclaré environ 80 millions de revenus, ne doit pas payer plus de 75 %, soit, selon le calcul de Bercy, 61 millions. Tiens ? Cela tombe bien : c'est, à un poil près, ce qu'elle doit payer en impôt sur le revenu et en CSG, et qui lui fait atteindre le plafond. Résultat : 61 moins 61 ? Zéro à payer.

Quatrième colonne : l'ISF à payer effectivement. Le mécanisme est le même pour tous ces contribuables. Ils sont 11 à ne rien payer du tout. Les autres voient la note considérablement allégée. La dernière ligne du tableau, intitulée « Total », permet de tirer, en beauté, l'amorale de l'histoire. Sur les 219 millions qui seraient dus sans ce plafonnement béni, seuls 21 millions seront finalement payés : 90,96 % d'abattement, 9,66 % de mise en recouvrement.

Tenues de camouflage

Pour parvenir à ce magnifique résultat, les conseillers financiers rivalisent d'ingéniosité. La principale astuce consiste à minorer le revenu imposable de leurs clients. Plus celui-ci est bas, plus vite le plafond de 75 % sera atteint. L'une des techniques consiste à laisser dormir dans des sociétés financières les dividendes d'actions et les revenus d'assurance-vie. Et de ne prélever que le strict nécessaire pour assurer le train de vie. Ainsi, ne seront imposées comme revenus que les sommes dépensées. Liliane Bettencourt, toujours elle, est une championne : le montant cumulé de ses contrats d'assurance-vie taquine le milliard d'euros. Et encore, sans parler de ce qu'elle a donné à Banier...

Si cela ne suffit pas, quelques gros malins contractent des emprunts pour assurer l'ordinaire et, en apparence, ne gagnent presque rien. Et, 75 % de presque rien, c'est bien vite venu. D'où la modestie de l'ISF payé par les plus riches, dont les « biens professionnels » (actions, participations financières) et les œuvres d'art ne seront jamais comptabilisés dans les « fortunes » taxées. Grands collectionneurs, Pinault et Arnault se mettent ainsi en grande partie à l'abri. Ce qui faisait dire à Strauss-Kahn en 1997, déjà : « L'ISF embête les millionnaires, sans gêner les milliardaires. »

Jérôme Canard

	NOM PRENOM	Montant de l'ISF avant plafonnement	Montant du plafonnement	Montant de l'ISF après plafonnement
1	BETTENCOURT LILIANE	61 312 671	61 462 312	0
2	MEYER LEONE	11 276 269	11 309 491	0
3	M... PHILIPPE MARIE LOUIS	10 482 956	9 077 161	1 405 795
4	PIERRE BROSSOLETTE CLAUDE	7 707 953	6 759 272	948 681
5	ARNAULT BERNARD	8 047 623	5 804 392	2 243 231
6	DECAUX JEAN CLAUDE	4 523 675	4 345 138	178 537
7	DUMAS PHILIPPE	4 303 297	4 094 276	209 021
8	B... CAROLINE	4 145 704	4 014 704	131 000
9	B... JEAN-MARIE	5 271 321	3 954 377	1 316 944
10	L... PHILIPPE	4 127 228	3 862 981	264 247
11	R... VERONIQUE	4 502 769	3 832 526	670 243
12	D... CHARLES PAUL	4 853 141	3 456 083	1 397 058
13	B... ANNY	2 920 085	3 177 376	0
14	D... PIERRE	3 888 297	3 148 277	742 020
15	MENTZELOPOULOS CORINNE	3 140 290	2 986 948	153 342
16	B... DIDIER	3 000 310	2 877 633	122 677
17	L... PIERRE	2 870 798	2 837 943	32 855
18	P... BERTRAND EMILE	3 195 496	2 692 812	502 684
19	P... GERARD	2 349 124	2 508 736	0
20	N... JACQUES PIERRE	3 887 911	2 479 897	1 388 017
21	L... GERMAIN	2 646 388	2 472 285	73 001
22	E... MARCEL	2 236 488	2 421 886	14 599
23	K... ALEXIS	2 511 682	2 380 636	0
24	B... MAGNE	2 671 734	2 333 293	258 441
25	D... THIERRY FREDERIC	3 230 464	2 215 619	1 014 875
26	DARTY HELENE	2 317 718	2 211 126	106 592
27	MEYERS JEAN PIERRE	4 341 108	2 154 394	2 186 714
28	B... JEAN PAUL	2 891 304	2 082 634	908 670
29	P... SEBASTIEN	1 819 860	1 987 843	0
30	D... PIERRE ALEXIS PHILIPPE	2 541 649	1 953 105	588 544
31	O... ROGER MICHEL	1 812 792	1 897 381	0
32	T... OLIVIER	2 094 905	1 857 759	237 146
33	B... FRANCOIS	1 918 791	1 857 356	61 435
34	R... JEAN	3 328 862	1 727 902	1 600 760
35	LECLERC HELENE	1 523 364	1 717 824	0
36	L... GERARD	1 604 912	1 710 746	0
37	H... SUZANNE	1 724 022	1 696 661	27 361
38	M... ALAIN	1 561 623	1 669 111	0
39	DENTRESSANGLE NORBERT	1 661 488	1 653 134	28 354
40	MULLIEZ BRIGITTE	1 986 063	1 630 967	355 096
41	C... YVES	1 750 776	1 614 939	135 937
42	DARMON JOSEPH JEAN CLAUDE	1 691 234	1 583 656	107 576
43	GUERLAIN CHRISTIANE	2 641 639	1 560 194	1 081 445
44	D... XAVIER GILLES	1 697 983	1 555 910	142 073
45	G... JEAN PAUL	1 581 051	1 545 490	35 561
46	C... PIERRE	1 647 840	1 536 603	111 237
47	R... ODILE	1 558 670	1 532 307	26 363
48	LORENZETTI JACKY FELIX ADONIS	1 837 910	1 517 802	320 109
49	P... THIERRY	1 594 031	1 511 080	82 951
50	DALLOZ GINETTE	1 444 711	1 500 517	0
	TOTAL	219 598 568	199 740 077	21 211 492
			90,96%	9,66%

Divulgation punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende article L. 103 du Livre des procédures fiscales et articles 226-13 et 14 du code pénal

Who's who

DANS cette liste des champions de l'abattement fiscal sur l'ISF, nous n'avons laissé en clair que les personnalités publiques, notamment celles qui figurent dans la liste des 500 Français disposant de la plus importante fortune professionnelle, publiée chaque année par le magazine « Challenges ».

Que les autres veuillent bien nous excuser.

● **Bettencourt Liliane** : on ne présente plus la femme la plus riche du monde et 1^{re} fortune française (32 milliards), selon le classement 2016 du magazine « Forbes ».

● **Meyer Léone** : l'une des héritières du fondateur des Galeries Lafayette et du BHV.

● **Pierre-Brossolette Claude** : secrétaire général de l'Elysée sous Giscard, ex-président du Crédit Lyonnais.

● **Arnault Bernard** : patron de LVMH, challenger de Liliane Bettencourt au titre de 1^{re} fortune de France.

● **Decaux Jean-Claude** : roi de la publicité urbaine, décédé le 27 mai.

● **Dumas Philippe** : l'un des principaux actionnaires de la maison Hermès.

● **Mentzelopoulos Corinne** : fille du fondateur des magasins Félix Potin et patronne du grand cru Château-Margaux.

● **Darty Hélène** : l'une des héritières des fondateurs de la chaîne de magasins d'électroménager.

● **Meyers Jean-Pierre** : gendre de Liliane Bettencourt.

● **Leclerc Hélène** : veuve d'Edouard Leclerc, fondateur des supermarchés du même nom.

● **Dentressangle Norbert** : fondateur du principal groupe de transport routier européen, vendu en 2015 à l'américain XPO Logistics.

● **Mulliez Brigitte** : petite-fille du fondateur des magasins Auchan.

● **Darmion Jean-Claude** : ex-grand argentier du foot français.

● **Guerlain Christiane** : héritière du fondateur des parfums.

● **Lorenzetti Jacky** : homme d'affaires, viticulteur et président du club de rugby francilien Racing 92.

● **Dalloz Ginette** : présidente de la société d'édition juridique Dalloz. A consulter pour s'assurer que tout cela est bien légal.